

# Infolettre

25 mai 2020

[Suivez-nous sur facebook](#)

---

## Bonjour chers commerçants,

Dans cette infolettre, vous trouverez de l'information sur :

1. L'ouverture du portail de l'aide d'urgence pour le loyer commercial (gouvernement du Canada et Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement).
2. L'élargissement des critères d'éligibilité au compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (gouvernement du Canada).
3. La réouverture des soins de santé privés le 1er juin.
4. Les fournisseurs locaux de matériel sanitaire.

---

## Loyer - Ouverture du portail web de l'aide d'urgence pour le loyer commercial (AUCLC) !

**Cette demande doit être déposée par votre propriétaire. Contactez-le.**

Le portail de ce programme qui soutient les propriétaires de locaux commerciaux et leurs locataires est disponible dès le lundi 25 mai.

- Cette aide pourrait couvrir 50% des loyers d'avril, mai et juin;
- Le propriétaire doit accepter d'absorber 25% de votre loyer;
- Le locataire doit payer le 25% du coût de son loyer pour les mois ciblés.

Les critères d'admissibilité :

- Le loyer mensuel normalement payable ne doit pas excéder 50 000\$.
- Les revenus de l'entreprise doivent avoir diminué d'au moins 70% en raison de la COVID-19.
- Les organismes de bienfaisance et les OBNL sont admissibles au programme.

[Cliquez ici](#) pour consulter la page internet dédiée à cette mesure

[Cliquez ici](#) pour déposer votre demande

---

## Soutien financier - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Il s'agit d'un prêt de 40 000\$ avec possibilité qu'une partie soit convertie en subvention, donc non remboursable. Cette mesure du gouvernement du Canada annoncé plus tôt a été élargie pour inclure les commerces à travailleur unique, les petits salons de coiffure, les commerçants n'ayant pas de compte affaire, ceux se payant par dividendes et ceux qui emploient des contractuels.

Pour en savoir plus et pour faire la demande, contactez votre institution financière.

[Cliquez ici](#) pour consulter la page internet dédiée à cette mesure

N.B.: Cette mesure fédérale est distincte de l'**Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises** qui est une mesure municipale.

---

## Réouverture des commerces

Le secteur du commerce de détail a pu rouvrir à Montréal, aujourd'hui 25 mai, pour les commerces ayant un accès extérieur. Le 1er juin, les services de soin de santé privés pourront reprendre. Ceux-ci sont les soins dentaires, les soins thérapeutiques, et le toilettage pour animaux.

Les soins esthétique doivent attendre une date ultérieure.

[Cliquez ici](#) pour la liste complète des soins de santé inclus dans cette réouverture

---

## Matériel sanitaire - liste de fournisseurs locaux

Plusieurs entreprises montréalaises, dont un bon nombre situées dans l'est, fournissent du matériel sanitaire afin de permettre aux commerçants de respecter les mesures sanitaires nécessaires.

[Cliquez ici](#) pour les consulter.

---

## Ensemble des mesures et programmes

Nous vous invitons aussi à visiter le site web [commercemtlnord.ca/covid-19](http://commercemtlnord.ca/covid-19) pour obtenir l'ensemble des informations concernant les programmes et mesures annoncées par les différents paliers gouvernementaux. **Cette page est mise à jour en continu en fonction des nouvelles informations.**

Pour connaître l'ensemble des mesures et des programmes :

- du gouvernement canadien [cliquez ici](#)
- du gouvernement québécois [cliquez ici](#)
- de la Ville de Montréal, [cliquez ici](#)

### Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal

514-394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Ligne de soutien de Services Québec dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACMÉ) 514-873-7032 poste 266

---

## Contacts importants

### Jean-François Gosselin

CDEC Montréal-Nord  
Cell. 438-520-7837  
info@cdecmtlnord.ca  
[Site internet](#)

### Charles Morisset, commissaire au développement économique Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

Cell. 514-243-5895  
[charles.morisset@montreal.ca](mailto:charles.morisset@montreal.ca)  
[Site internet](#)

### Martin St-Pierre, directeur - développement commercial

PME MTL Est-de-l'Île  
Cell. 514-207-2917  
Mstpierre@pmemtl.com  
[Site internet](#)

### Noushig Eloyan, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord  
Téléphone 514-329-4453 poste 225  
[noushig.elayan@ccimn.qc.ca](mailto:noushig.elayan@ccimn.qc.ca)  
[Site internet](#)  
[Facebook](#)

---

Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :

